



Temps supplémentaire obligatoire  
**Aborder l'enjeu sous l'angle de la qualité des soins  
et la sécurité des patients**

**Montréal, le 2 février 2018** – En réaction au manque d'effectifs infirmiers dans les unités de soins, largement décrié dans les médias, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a notamment réitéré son engagement visant à faire en sorte que 50 % des infirmières auxiliaires occupent un poste à temps complet dans le réseau de la santé d'ici 2020. L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) se réjouit de cette déclaration, tout en étant conscient qu'il reste moins de deux ans au ministre pour atteindre cette cible, alors qu'en ce début de 2018, seulement 39,7 % des membres de l'Ordre qui exercent dans le réseau de la santé sont titulaires d'un tel poste.

« À l'heure actuelle, plusieurs de nos membres, à l'instar des infirmières, nous signalent qu'ils sont forcés de faire du temps supplémentaire pour compenser le manque d'effectifs, soutient la présidente de l'OIIAQ, Carole Grant. Or, l'épuisement du personnel dans le réseau de la santé causé non seulement par le temps supplémentaire obligatoire, mais aussi par des ratios infirmière auxiliaire-patient imposés par la réforme de la santé depuis plusieurs années, pourraient compromettre la qualité des soins et la sécurité des patients. »

Inquiet de la situation, l'Ordre est prêt à collaborer avec le ministre afin de trouver des solutions pour garantir la prestation de services de qualité et sécuritaires à l'ensemble de la population. « Il va de soi que nous appuierons le gouvernement s'il annonce des mesures favorables en ce sens et serons prêts à apporter notre contribution à leur mise en œuvre », conclut M<sup>me</sup> Grant.

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte 28 000 membres, ce qui en fait le quatrième ordre professionnel en importance. Il a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le Code des professions et ses règlements. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.

-30-

Source : Catherine-Dominique Nantel  
Directrice du Service des communications  
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec  
514 282-9511, poste 234  
[cdnantel@oiiag.org](mailto:cdnantel@oiiag.org)